



CHARTRE DU BENEVOLE 2023

Introduction

GUITARE EN SCENE est une association de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901 ayant pour objet, l'organisation de manifestations musicales de toute nature (festivals, concerts, etc...), la promotion d'artistes par tous moyens, la vente et la diffusion par tous moyens de tous produits dérivés, la production et la diffusion de musique sur tous supports et par tous médias...

Chacun des bénévoles de l'édition 2023 accueilli et intégré dans l'une des équipes du Festival s'engage à prendre connaissance et accepter la présente Charte.

Structure GUITARE EN SCENE (GES)

GUITARE EN SCENE est une aventure humaine qui, pour la 16^{ème} édition est organisée ainsi : le Conseil d'Administration, le Comité d'Organisation, les Bénévoles, les artistes, les équipes techniques, les prestataires et les partenaires du festival. Le projet GES n'a pas pour objectif de dégager des profits financiers mais de promouvoir la guitare sous toutes ses formes, offrir aux bénévoles une aventure humaine locale et offrir au public un événement de qualité.

Lieu et dates du festival

Le festival se déroule sur le secteur des Burgondes soit le stade du Collège Jean-Jacques Rousseau et la zone scolaire du Puy Saint-Martin (voirie, parkings, stade, salle omnisport des Burgondes à SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS).

Le festival se déroulera les **jeudi 20, vendredi 21, samedi 22, dimanche 23 juillet 2023.**

Statut du bénévole

L'activité bénévole est librement choisie. Il ne peut donc exister de lien de subordination, au sens du Droit du Travail, entre l'association "Guitare en Scène" et un bénévole, cependant ceci n'exclut pas le respect de règles et de consignes, liées à l'organisation et à la sécurité des personnes.

En fonction des souhaits, compétences et disponibilités du bénévole dans cette aventure humaine, il sera défini, proposé et attribué à chacun un rôle dans le projet associatif.

Pour des raisons d'identification et d'assurance, aucun bénévole ne sera accepté sur le site sans **inscription** préalable.

En fonction du poste choisi et attribué, le bénévole s'engage à être présent sur le site du festival aux horaires et dates proposés par le responsable d'équipe. Compte tenu des données administratives et logistiques, il est important de respecter les horaires proposés et d'avertir l'organisation en cas d'indisponibilité.

Il sera remis par l'équipe animation des bénévoles les tee-shirts "staff", les consignes de sécurité ainsi que les accréditations d'une soirée dédiée en amont du festival.

Sauf pour des questions de sécurité, aucun code vestimentaire n'est imposé. Toutefois, le bénévole prendra soin d'adapter sa tenue à sa tâche. Les bénévoles en charge de mission d'accompagnement/sécurité sur le site du festival ou sur les parkings s'engagent à porter un gilet de couleur vive pour être repérables et repérés par les festivaliers et les autres bénévoles.

Avant chaque ouverture du festival, les bénévoles devront se présenter à la tente des bénévoles (à l'entrée principale du festival). Elle sera ouverte de 15h à 19h. Le passage à la tente est obligatoire (distribution de bonbons assurée), cela permet l'organisation et l'animation des équipes.

Les bénévoles s'engagent à respecter les lois quant à la consommation d'alcool et de stupéfiant étant entendu qu'un bénévole en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiants ne serait pas accepté au sein de l'organisation.



CHARTRE DU BENEVOLE 2023

Premiers secours et sécurité

Le Festival dispose d'un Poste de Secours géré par La Croix Rouge, accessible aux festivaliers et aux bénévoles ainsi qu'un Poste Avancé de Sécurité. Le numéro sera communiqué en amont du festival.

Le bénévole s'engage à prendre connaissance du document « Consignes de Sécurité à l'attention des bénévoles » et à respecter lesdites consignes.

Statut du "Responsable d'équipe"

Le responsable d'une équipe bénévole est à la fois l'animateur des bénévoles d'un secteur et le lien avec le Conseil d'Administration. Il organise son équipe pour répondre aux besoins du festival et aux attentes de chaque secteur. Les besoins et attentes sont définis en amont en lien avec le Comité d'organisation et l'ensemble des acteurs de l'événement.

Droit à l'image – autorisation

Le bénévole, en acceptant la présente charte, reconnaît avoir été informé que l'association Guitare en Scène va photographier et va filmer l'édition 2023 du Festival, soit directement par des membres, soit indirectement par des professionnels de l'image habilités par le Conseil d'Administration de l'Association, à des fins d'information, d'illustration ou d'exposition. Le bénévole reconnaît que les prises de vues seront faites durant toute l'année (réunions, campagne promotionnelle, publicité, préparation du site, soirées "Tremplins"), et durant le Festival et reconnaît avoir été informé que ces données seront conservées par l'Association.

Le bénévole :

- Autorise l'association Guitare en Scène à diffuser dans toutes ses publications (bulletins d'information, plaquettes de présentation, affiches, supports de programmation d'événements, calendriers, films de présentation ou tout autre support visant à la promotion de l'association y compris la communication via les réseaux sociaux), l'image de la personne nommée ci-dessus, aux fins d'information, d'illustration ou d'exposition.
- Autorise l'association Guitare en Scène à diffuser dans des publications autres (journaux locaux, régionaux et nationaux, site internet de l'association, sites internet des partenaires) l'image de la personne signataire, aux fins d'information, d'illustration ou d'exposition.

Cette autorisation est donnée pour un nombre de reproductions ou de représentations illimitées, pour une durée indéterminée et à titre gratuit, avec faculté pour nous (signataire ou tuteur) de la retirer en prévenant le Président de Guitare en Scène par lettre recommandée, moyennant un préavis d'un mois. Les images publiées avant la résiliation du droit à l'image ne seront pas retirées. Les éventuelles commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la présentation de ces photos ne porteront pas atteinte à la réputation et/ou à la vie privée de la personne concernée.

La présente charte est éditée par le Conseil d'Administration, à Saint-Julien-en-Genevois, le 13 octobre 2022.

Signature électronique